

Nombre de <b>Conseillers actuels en exercice :</b>	7	L'an 2020, le 10 juillet à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune de LERCOUL, dûment s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence du Maire, M. François LAFON.
dont :		Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2020, en application des articles L.2121-7, L 2121-8 du C.G.C.T.
Présents :	5	<b>Présents :</b> 5 membres, MM. François LAFON, Johnny MARCHE, Mme BENEDET Solange, MM. Jacques GARCIA, Yves SERRI, <b>lesquels forment la majorité des membres en exercice, qui peut ainsi valablement délibérer, en application de l'article, L 2121-17 du C.G.C.T.</b>
Absents :	2	
Procurations :	2	
Votants :	7	
<b>REÇU LE :</b>		<b>Absents :</b> 2, MM. Sylvain GRAVAILLAC et Yves SANS.
<b>15 JUL. 2020</b>		<b>Procurations :</b> 2, M. Sylvain GRAVAILLAC à M. François LAFON M. Yves SANS à M. Jacques GARCIA.
<b>PREFECTURE FOIX</b>		<b>Secrétaire(s) de séance élu(s), en conformité avec l'article L. 2121-15 du C.G.C.T. :</b> M. Jacques GARCIA.

Remarque : le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pendant la période d'urgence sanitaire lié à l'épidémie du Coronavirus COVID-19 en respectant les gestes barrières, les consignes de sécurité et à huis clos.

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE  
POUR DES TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acquisition par la Commune d'un desherbeur thermique Ripagreen afin de permettre l'élimination des mauvaises herbes sur les voies de circulation de la Commune qui nuisent à son embellissement. Maintenant, ces travaux revêtent un caractère d'urgence compte tenu notamment du fait que la période de confinement n'a pas permis l'entretien régulier.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires, et que, pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer la tâche de passer le brûleur sur les voies de circulation de la Commune, pour une durée de ~~35~~<sup>64</sup> heures à répartir durant les dernières semaines du mois de juillet 2020.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal que cette vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 64 heures durant les dernières semaines du mois de juillet 2020 ;